

# Origines de la nouvelle gouvernance économique européenne

Cécile Barbier  
Chargée de recherche  
Observatoire social européen  
CSC Bouges  
31 mai 2011

# Plan

- 1) La nouvelle gouvernance économique européenne comme réponse à la crise financière
- 2) La révision du Pacte de stabilité et de croissance
- 3) L'austérité comme nouveau récit commun

# 1) Lisbonne : la fin de la Stratégie et la mise en oeuvre du nouveau traité

- Renouvellement de la Stratégie et application du traité :
- Traité de Lisbonne : affirmation de l'économie sociale de marché hautement compétitive comme objectif de l'Union européenne
- Adopté voici plus de sept ans dans sa forme conventionnelle, le traité de Lisbonne est appliqué depuis le 1er décembre 2010 au moment où la Stratégie éponyme est en redéfinition.
- Nouvelle figure institutionnelle : le Président du Conseil européen : Economie au centre de son mandat
- Différenciation du mécanisme décisionnel de la zone euro, reconnaissance du rôle informel de l'Eurogroupe

# La gouvernance de la Stratégie Europe 2020

- La Stratégie Europe 2020 est présentée par la Commission européenne comme « une vision de l'économie sociale de marché au XXIème siècle » Commission européenne (3 mars 2010).
- Assainissement nécessite « **d'importantes réformes structurelles**, notamment dans les domaines des retraites, des soins de santé et des systèmes de protection sociale **et d'éducation**. ».
- Les réformes portent sur des domaines de compétences nationales
- Sur le mode de faire (gouvernance), dans « un souci d'améliorer la cohérence, les rapports et évaluations concernant « Europe 2020 » et le Pacte de stabilité et de croissance seront réalisés simultanément (tout en demeurant des instruments distincts), ce qui permettra à ces deux stratégies de poursuivre des objectifs de réforme similaires tout en conservant leur identité propre ».
- Traduction : les plans nationaux de réformes (PRN) définis dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 seront examinés en même temps que les procédures du pacte de stabilité et de croissance, à savoir les programmes de stabilité ou de convergence (PSC).

# Le récit justificatif des institutions

- Conseil européen (mars 2010) : nécessité de poursuivre les « réformes structurelles » en vue de relancer la croissance. « *La nouvelle stratégie s'attaquera aux principaux freins à la croissance au niveau national comme à l'échelon de l'UE, y compris ceux qui ont trait au fonctionnement du marché intérieur et des infrastructures* ».
- Déclaration des chefs d'Etats des Etats membres de la zone euro (25 mars 2010) décidant de la mise en place d'une task force sur la gouvernance économique (mise en place en mai 2010 en pleine crise grecque).
- Selon cette déclaration, « *tous les membres de la zone euro doivent mener des politiques nationales saines conformes aux règles agréées* ».
- Président de la Banque centrale européenne (BCE), des changements sont nécessaires car « *Nous sommes une fédération monétaire. Nous avons maintenant besoin d'avoir l'équivalent d'une fédération budgétaire en termes de contrôle et de surveillance de l'application des politiques en matière de finance publique* » (Le Monde, 31.05.2010)
- Président de la Commission européenne : « *révolution silencieuse* » (Université de Florence 18 juin 2010)
- Juin 2010 : présentation de la proposition de la Commission européenne d'instaurer un « *Semestre européen* » de coordination des politiques économiques et budgétaires des Etats membres (effectif depuis le 1er janvier 2011).

## 2) Le paquet législatif de la Commission européenne

- Présentation officielle : « *le plus important renforcement de la gouvernance économique de l'UE et de la zone euro depuis le lancement de l'union économique et monétaire* » (IP 29 septembre 2010)
- Contenu : Six propositions législatives basées en partie sur les nouvelles dispositions juridiques permettant l'adoption de mesures entre les seuls États membres dont la monnaie est l'euro pour ce qui concerne le renforcement de la coordination et la surveillance de leur discipline budgétaire
- Au moins trois innovations :
  - A) extension du régime disciplinaire du Pacte, jusqu'ici centré sur le contrôle du déficit public (3%), au critère de l'endettement (60%)
  - B) ajout d'un nouveau pan au Pacte de stabilité et de croissance : nouvelle procédure pour déficit macroéconomique excessif (possibilité de sanctions pour États de la zone euro)
  - C) inventivité institutionnelle : majorité inversée dans les procédures d'application des sanctions



# Position de la CES

- Soutien au traité constitutionnel.
- Contradiction des propositions de la Commission organisant « *une contraction coordonnée de la demande et à poursuivre des politiques de non-coopération par lesquelles les États membres tentent de sortir de la crise au détriment des autres* » (Résolution Comité exécutif octobre 2010)
- *Contre la majorité inversée* (Résolution Comité exécutif 8 mars 2010)
- *Demandes : ajout d'une clause de progrès social aux traités européens, taxation des transactions financières, créations d'euro-obligations...*)

# Sentiment d'urgence : pourquoi tant de hâte ?

- Composition de la task force Van Rompuy : une vision de la gouvernance économique par les acteurs économiques.
- Rapport de la task force (octobre 2010) : Importance de la logique d'« appropriation » par les Etats membres dans le domaine des politiques budgétaires (les budgets nationaux doivent refléter les recommandations de la Commission ou du Conseil lors du « Semestre européen »).
- Création d'un sentiment d'urgence par le Conseil européen d'octobre 2010. La réforme de la gouvernance européenne devrait être terminée en juin 2011 (Conseil européen, 24 et 25 mars 2011).
- Pour le CESE, l'approche et le calendrier choisis par la Commission (...) *« suscitent quelques perplexité. Il s'agit là de facteurs qui non seulement portent préjudice à ce que le consensus le plus large possible se dégage autour du processus lancé dans les institutions communautaire et l'opinion publique, mais qui pourraient également obscurcir l'objet même de la coordination proposée »* (février 2011).



# Semestre européen ou l'approfondissement des « réformes structurelles »

- Inauguration du Semestre européen : premier rapport annuel sur la croissance et ses annexes
- Pacte sur la compétitivité : vision réductrice des politiques sociales
- Objectif : la compétitivité par la généralisation du « modèle allemand »
- Pacte sur l'euro plus : « *coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence* ».
- « *Les États de la zone euro ont fait preuve d'ambition et d'engagement, afin de garantir leur position vis-à-vis des marchés financiers, autant que leur compétitivité à l'égard des autres grandes puissances* » Maroš Šefcovic, vice-président de la Commission européenne
- Poursuite des réformes structurelles non pas selon une approche uniforme et selon le même rythme mais d'une manière qui se veut coordonnée et cohérente

# Les risques du Semestre européen

- Présentation des projets de budgets nationaux en avril : risque de dépolitisation des discussions budgétaires nationales
- Inscription des mesures adoptées dans le cadre du « Pacte euro plus » dans les programmes nationaux de réformes et dans les programmes de stabilité et de convergence
- Ce qui est présenté comme un exercice de comparaison pourrait avoir un caractère contraignant à l'avenir en zone euro (après la révision du Pacte de stabilité et de croissance)

# Etat d'avancement de la procédure législative

- Le Président de la BCE juge l'accord du Conseil Ecofin du 15 mars insuffisant mais se félicite des avancées et notamment du vote à la majorité inversée
- Le Parlement est colégislateur mais procédure d'accord rapide
- Signification : pas de publicité des propositions adoptée en avril par la commission des affaires économiques et monétaires du PE
- Contenu : renforcement du paquet législatif (davantage de majorité inversée)
- Débat sous forme de trilogue, pas de visibilité
- Peu de visibilité. Débat à huis clos du Conseil Ecofin du 17 mai 2011 : *« l'analyse juridique a montré que l'introduction du vote à la majorité qualifiée inversée ne serait pas en ligne avec la procédure décisionnelle établie par le traité »* Agence europe 19 mai 2011.
- La procédure devrait être terminée le 8 juin au Parlement européen et mi-juin pour le Conseil Ecofin.

### 3) L'austérité comme nouveau récit commun ?

#### Pistes de réflexion

Pourquoi tant de hâte ?

- Au niveau européen :

Poser la question de la compatibilité des innovations avec les traités actuels, ne vont-elles pas au-delà de ce que permettent les traités actuels ?

Dénoncer le risque d'une « fédération coercitive »

Exiger la question du fédéralisme fiscal, demande de garanties sur le maintien de la politique de cohésion,...

- Au niveau national :

Bien mesurer les enjeux du Semestre européen

Indignation devant la rapidité et le manque de visibilité de la procédure et établir les liens avec le « paquet législatif » de la nouvelle gouvernance européenne.